

ACAD.  
LUGD. BATAV.  
BIBL.

Monsieur

Je vous ai escrit il y a peu de jours par les<sup>rs</sup> Du Fayon  
et Coq, & ayant eu lettre de Monsieur de Hauteville qui  
me promet toute bonne volonté pour le recommander a  
son Altesse; par laquelle aussi il me donne conseil de  
vous prier de vous joindre avec luy, es priant que celuy  
sera une bonne aide pour se libérer des importunités du  
Capre Monnois, & l'en delcharger en partie sur moy de  
sur le credit de mes amis, je prens la hardiesse de vous  
supplior de ne refuser point cette adjonction en mon nom  
a ce gentil-homme; et pour cet effect vous envoie le  
memoire ci joint, pour informer son Altesse selon vostre  
prudence apres communication avec Monsieur de Hauteville,  
qui desire que le tout soit tenu secret. Vous aurez bien-  
tost, si j'ay ne l'avez, vos de escholier a la Haye. Monsieur  
Bormius doit suivre d'estrecht, qui vous entretiendra de  
tout, & vous porte aussi la declaration de la despense  
ordinaire du College de eschole; laquelle ne va pas  
jusques a dix mille florins. Ce sera pour adviser  
avec Monsieur de Houliet, a ce qu'il faudra proposer  
a son Altesse en lieu de temps, que vos prudences seauront  
bien choisir. Je prie Dieu qu'en cela et toutes autres  
affaires publiques & particulieres il benie vostre employ

Hug. 37.



& favorise toutes vos actions d'honneur & succès, tel  
que le Roy demande,

Monsieur,

vos deves-humble & obeissance

serviteur, Andre Rivet.

De Breda le

17 April 1647.







Et faire toutes vos affaires & pour faire val  
ce que le Roy demande.

Monsieur

De Courla  
12 April 1677

A Monsieur,

Monsieur de Zuylicherm  
Conseiller & Secrétaire  
d'Etat de son Altesse  
A La Haye.



Je supplie Monsieur de Zuylichein de représentera son  
Altesse qu'il y a pres de huit ans que le s<sup>r</sup> du Fayon  
le Coq gentil-homme de poitou, Cousin de M<sup>r</sup> Rivet est  
en la Colonne de Monsieur de Haute-rive, & qu'ilz  
y ont este trois freres ensemble, desquelz deux se sont retirés  
parthé par indisposition, parthé s'ennuyans de la longueur de  
temps & de la despesse qu'ils faisoient sans advancement.

Que celuy ci a demeuré sur l'assurance que Monsieur  
de Haute-rive, qui cognoist leur maison m'a donné de  
le recommander pour la premiere charge d'enseigne vacante.

On veut que l'enseigne de Monsieur de Monnervais est  
mort a Paris. L'oncle est a la Haye pour la demander pour  
un jeune garçon sortant de page de chez Mons. de  
Bevervart, duquel il implorera la faveur.

Je le tiens neantmoins si equitable, qu'il n'estimera jamais  
raisonnable qu'un jeune garçon qui n'a encore rien veu  
soit préféré a un gentil-homme qui a veu cinq ou six  
campagnes et a este toujours en la Colonne, & qui a  
bon tesmoignage de sage conduite & de vaillance, & qu'il  
ne voudroit pour cela prévenir son Altesse.



Devant que le neveu de Mons. de Monnervais ait passé  
un an ou deux en cet exercice, ses amis luy pourront procurer  
de l'avancement sans prejudice de personne. Et s'il avoit les  
advantages qu'a le Sr. du Fayon, ceteris paribus, j'estime  
qu'il y auroit de la raison de le preferer à cause de la  
proximité. Mais n'y ayant la moindre apparence, le dit  
Sr. de Monnervais ne pourra justes se plaindre, si celui  
qui a longuement servi, & qui a bon témoignage & approbation  
de Mons. son Colonel est preferé.

J'adjousteray aussi qu'il est d'une famille nombreuse  
en enfans bien nourris aux armes. Qu'il y en a encore  
deux en la Colonelle de Monsieur des Loges, & que  
cela ferait produire courage à ceux qui ont moyen de  
bien faire, & se tenir en honneur de équipage, si on n'avoit  
égard aux occasions de leur advancement.

Je supplie Monsieur de Zuylicherim de se joindre avec Monsieur  
de Hauterive, pour représenter cela de ma part à son  
Altesse laquelle obligera avec moy toute une grande famille  
capable de bien servir.

Si moudit Sr. de Zuylicherim le trouve à propos & qu'il apprenne  
que Monsieur de Berwert s'en interesse, il luy pourra aussi re-  
présenter de ma part ce que dessus, & luy dire que je suis fondé

1677



en cela sur une promesse de long temps de Mont. Le  
Colonel, de souvent reiterée. Ce que je remets a sa  
prudence.



Memorie pour Monsieur  
de Zuylichem.